

L'an mil neuf cent soixante seize, le MERCREDI 7 JUILLET, à 17 H 30, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en DEUXIEME SESSION EXTRA-ORDINAIRE au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE de la COMMUNE de SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marcel HOARAU - Marc GERARD - Camille BOURHIS - Jacques TESSIER - Bruno BOYER - Maxime RIVIERE - Antoine APAVOU - Valère ROBERT - Frantz FONTAINE - Mme Valère ROCHE - MM. André LICHARDY - Abdoul-Hack AFFEJEE - Mme Hugues FUTHAZAR - MM. Fred TANDRYA - Marcel LAPIERRE - Mme André PAYET - MM. Raymond NANDO - Antoine PICARD - Jack AFFEJEE - Gérard LAURET - Eric BOYER - Philippe NATIVEL.

Etaient représentés :

M. Maurice CHANE KUNE	par M. Marcel HOARAU
M. Charlemagne FOSSARD	par M. Antoine APAVOU
M. Chantilly FERRERE	par M. Fred TANDRYA
M. le Docteur Paul MAINGARD	par M. Marc GERARD

Absentes excusées :

Mme Eléopold JASMIN
Mme Jules BENARD

Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

NOTA - Le MAIRE certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis, le 15 JUILLET 1976 et que le nombre de Conseillers présents a été de 23 sur 37 en exercice.//

LE MAIRE,

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la Loi du 5 AVRIL 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Jacques TESSIER ayant obtenu la majorité des suffrages, et qu'il a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

A.D. LEGROS